

ED SHPT

**Organisation du
Comité de suivi
individuel 2025**



Les 7 actions que vous avez à mener pour l'organisation de votre CSI

Dans un souci de simplification, le site Mes démarches simplifiées n'est plus utilisé.

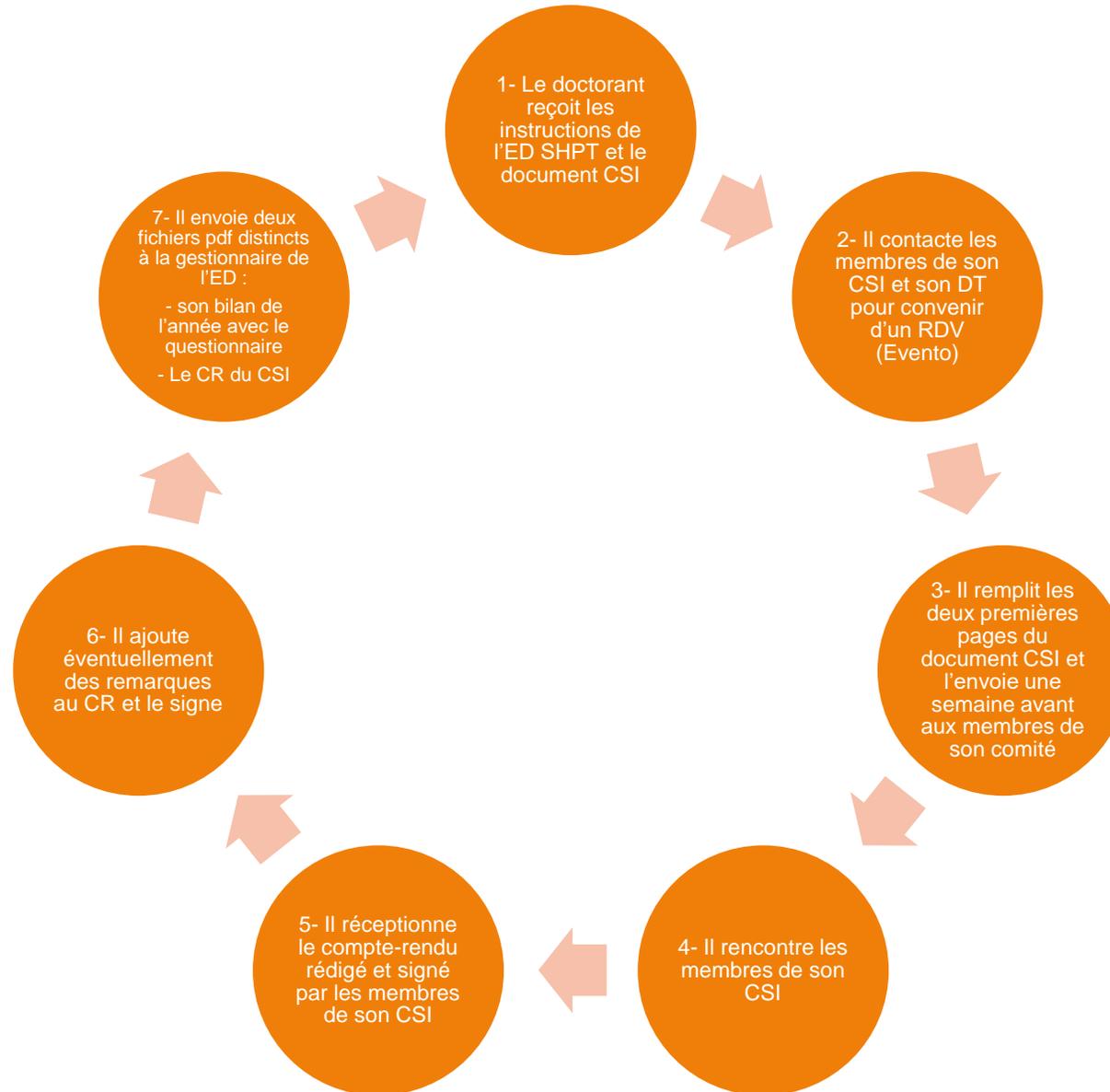
1. Vous recevez un e-mail de la gestionnaire de l'ED SHPT avec le document CSI et la procédure à suivre.
2. Vous contactez les membres de votre CSI ainsi que votre direction de thèse pour convenir d'une date et d'un lieu pour votre rendez-vous (en présentiel ou en visio). Vous pouvez éventuellement utiliser l'outil [Evento](#), disponible sur l'intranet de l'UGA.
3. Une semaine avant la date convenue avec les membres de votre CSI, vous leur adressez votre bilan de l'année écoulée et votre questionnaire (pages 1 et 2 du document CSI).
4. Vous rencontrez les membres de votre CSI.
Le comité s'organise en trois temps :
 - Présentation de l'avancement des travaux et discussions
 - Vous-même avec les membres du CSI sans la direction de thèse
 - Votre Direction de thèse avec les membres du CSI sans vous-même

Les 7 actions que vous avez à mener pour l'organisation de votre CSI

5. Les membres du CSI rédigent le compte-rendu et le ou la président.e vous l'envoie avec les recommandations du CSI et l'avis sur votre réinscription.
6. Vous complétez ce CR avec vos observations et le signez.
7. Vous envoyez à la gestionnaire de l'ED deux fichiers pdf distincts **avant le 30 septembre 2025** :
 - votre bilan de l'année écoulée (Pages 1-2 du document CSI)
 - le CR de votre CSI (Page 3 du document CSI) complété et signé

NB : le bilan et le questionnaire que vous présentez au CSI est strictement confidentiel. Seuls les membres de votre CSI, la direction et la gestionnaire de l'ED SHPT y ont accès. En revanche, le CR sera partagé avec votre direction de thèse et sera déposé par la gestionnaire de l'ED dans votre profil Adum.

Récapitulatif des 7 actions à mener :



Contact

Gestionnaire de l'ED SHPT Madame Annaïck Moreau

- **Adresse postale :**
Maison du Doctorat Jean Kuntzmann - Bureau 121
110 rue de la chimie
Campus universitaire
38400 SAINT MARTIN D'HERES
- **Adresse e-mail :** ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr
- **Téléphone :** 04 57 42 25 31